

81140552 Created: Dec 3-2019

Updated: Dec 3-2019

Approved: Jan 9-2020

Size: 3.5" w x 8.5" h

Prints: CMYK

THIS SEED HAS BEEN TREATED WITH



CONTAINS: Fluopyram

REGISTRATION NO. 32207

PEST CONTROL PRODUCTS ACT

DO NOT USE FOR FOOD, FEED OR OIL PROCESSING.

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING
LIFE OR PROPERTY INVOLVING THIS PRODUCT,
CALL DAY OR NIGHT, 1-800-454-2673**



This seed has been treated with **ILEVO Seed Treatment**, which contains fluopyram. Do not use treated seed for feed, food or oil processing. Store away from feeds and other foodstuffs. Do not allow children, pets, or livestock to have access to treated seed. For all activities involving handling of treated seeds (including planting), wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes when handling treated seed. Closed-cab tractors must be used when planting more than 2900 kg of treated soybean seeds per day. This product is toxic to birds, small wild mammals, aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Any spilled or exposed seeds must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface. Dispose of all excess treated seed. Leftover treated seed may be double-sown around the headland or buried away from water sources in accordance with local requirements. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes. Dispose of empty seed packaging or containers in accordance with local requirements. Do not use empty seed bags/containers for any other purpose. To reduce seed dust which can drift onto blooming crops or weeds, ensure that planting equipment is functioning properly in accordance with manufacturer's recommendations. Surplus seed or empty seed containers should be stored or disposed according to local federal regulations. Treated at manufacturer's recommended rate.

DATE TREATED: _____

BASF

We create chemistry

CETTE SEMENCE A ÉTÉ TRAITÉE AVEC :



ILEVO^{MC}

Traitement des Semences

CONTIENT Du Fluopyram

N° D'HOMOLOGATION 32207

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NE PAS L'UTILISER POUR L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE OU POUR L'EXTRACTION D'HUILE.

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT, 1-800-454-2673

ATTENTION



POISON

Ces semences ont été traitées avec **ILEVO Traitement des Semences**, qui contient du fluopyram. Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile. Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées. Interdire l'accès des enfants, des animaux de compagnie ou du bétail aux semences traitées. Pour toute activité liée à la manipulation des semences traitées (y compris la plantation), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pour manipuler les semences traitées. Des tracteurs à cabine fermée doivent être utilisés pendant la plantation de plus de 2900 kg de semences de soja traitées par jour. Ce produit est toxique pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. Éliminer le surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Éliminer les sacs ou contenants de semences vides conformément à la réglementation locale. Ne pas utiliser les sacs/contenants de semences vides à d'autres fins. Afin de réduire la dérive de poussière des semences vers les cultures ou mauvaises herbes en fleurs, s'assurer que le matériel de semis fonctionne bien et conformément aux recommandations du fabricant. Le surplus de semences ou les contenants de semences vides doivent être entreposés ou éliminés conformément à la réglementation fédérale locale. Semences traitées à la dose recommandée par le fabricant.

LA DATE DU TRAITEMENT : _____

1912

 **BASF**

We create chemistry